



Ville de Mont-Saint-Hilaire
Bureau du greffier
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire
100, rue du Centre-Civique

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENTS

AVIS PUBLIC est par la présente donné que lors d'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, tenue le 17 décembre 2020, le conseil a adopté les règlements suivants :

- **RÈGLEMENT NUMÉRO 1299-1**, intitulé: « Règlement amendant le Règlement numéro 1299 instaurant la mise en place du programme Rénovation Québec (volet maisons lézardées) de la Ville de Mont-Saint-Hilaire afin de modifier les documents requis dans le cadre d'une demande d'aide financière rétroactive »
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 1300**, intitulé : « Règlement sur la gestion contractuelle »
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 1301**, intitulé: « Règlement décrétant les taux des taxes foncière générale et spéciale pour l'année 2021 dans la ville de Mont-Saint-Hilaire »
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 1302**, intitulé: « Règlement décrétant les taux de la taxe d'eau pour l'année 2021 dans la ville de Mont-Saint-Hilaire »
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 1303**, intitulé: « Règlement décrétant les taux de la taxe sur la gestion des matières résiduelles pour l'année 2021 dans la ville de Mont-Saint-Hilaire »
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 1304**, intitulé: « Règlement décrétant les taux de la taxe d'assainissement des eaux usées pour l'année 2021 dans la ville de Mont-Saint-Hilaire »
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 1305**, intitulé: « Règlement décrétant les taux de la taxe pour la vidange des installations septiques pour l'année 2021 dans la ville de Mont-Saint-Hilaire »
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 1306**, intitulé: « Règlement instaurant un projet pilote par la Ville de Mont-Saint-Hilaire pour la mise en place du programme d'aide financière pour l'acquisition de produits d'hygiène réutilisables »
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 828-47**, intitulé: « Règlement modifiant le Règlement numéro 828 sur la tarification des services municipaux pour l'année 2021 ».

AVIS PUBLIC est de plus donné que tous les intéressés pourront prendre connaissance de ces règlements sur le site Internet de la Ville au <https://www.villemsh.ca> ou en communiquant au bureau de la greffière au 450 467-2854, poste 2214 ou par courriel à www.greffe@villemsh.ca et que lesdits règlements entreront en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE,
Ce 18 décembre 2020

(S) *Anne-Marie Piérard*

ANNE-MARIE PIÉRARD, avocate
GREFFIÈRE